

ANNEXE 1 - ARRÊTÉ PORTANT ORGANISATION DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES EN VUE DE L'INSTALLATION DES CONSEILS DE MENTION DE L'INSPE PAR L'ÉLECTION DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET DES USAGERS ET DE L'INSTALLATION DU CONSEIL INTERDISCIPLINAIRE DE L'INSPE PAR L'ÉLECTION DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS



MENTION LEGALE DU TRAITEMENT DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

En référence à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée du 1er Juin 2019, l'Université Toulouse - Jean Jaurès (UT2J) vous informe de la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel vous concernant.

Le Pôle Affaires Générales de l'Université Toulouse – Jean Jaurès, réalise un traitement de données à caractère personnel dédié à la constitution et transfert du fichier des électeurs de l'UT2J au prestataire Neovote et cela en vue de constituer les listes électorales pour l'installation des conseils de mention par l'élection des représentants des personnels et des usagers et de l'installation du conseil interdisciplinaire par l'élection des représentants des personnels de l'INSPE de l'Université Toulouse – Jean Jaurès. Ce traitement permet de :

- Constituer les listes électorales ;
- Transférer les listes électorales au prestataire du vote électronique « Neovote », conformément à l'article 5 de l'arrêté portant organisation des élections.

La base légale du traitement relatif au « Vote électronique de l'université » est fondée sur l'obligation légale qui s'applique à notre université (cf. *article 6.1.(c) du règlement européen sur la protection des données*) selon l'acte suivante : Décision n° 62-2020-2021-CA

La liste des données à caractère personnel concernées par le traitement est :

- N° INE/N° de matricule, civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse courriel institutionnelle (..@etu.univ-tlse2.fr ou ..@univ-tlse2.fr), Collège enseignant·e·s des équipes pédagogiques, Collège BIATSS et Collège usager.

Neovote, prestataire de la solution de vote électronique, sera destinataire des listes d'électeurs et exploitera les données déposées sur une plateforme sécurisée pour mettre en place le vote électronique.

Le prestataire supprimera toutes les données transmises à la fin du scrutin.

Pour l'UT2J, les données personnelles de ce traitement sont conservées pendant 3 mois. Au-delà de cette période, sauf exception d'un recours, toutes les données de ce traitement seront effacées.

Conformément aux dispositions légales, vous disposez du droit d'accès, de rectification et de limitation de ce traitement des données vous concernant. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur ce traitement de données contactez le Pôle Affaires Générales en exploitant l'adresse électronique : elections.ut2@univ-tlse2.fr

Si vous estimez, après avoir sollicité le service compétent, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés conformément à nos engagements, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) à la CNIL: <https://www.cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte>

Les fichiers des listes d'électeurs ont pu être constitués à partir des informations du système d'information des usagers et des personnels par la Direction du Système d'Information (DSI). Ces fichiers ont été contrôlés par la Direction de la Scolarité (DiSco) et par les Pôles des ressources humaines compétents.

Pour des informations complémentaires sur ce traitement se rapprocher du délégué à la protection des données de l'université : dpo@univ-tlse2.fr

Conformément à l'article 22 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, l'université vous informe que ce traitement n'engendre aucun effet juridique pour la personne concernée.